Universitätsbibliothek Frankfurt a.M.

Trente-deuxième Année. — Supplément hebdomadaire illustré : LA CROIX DE LORRAINE. — N° 67. — Mercredi 11 Mars 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :
Trois mois . . . . . 3,30 M.

Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . . 3,32 M.

France :
Un an . . . . . 36 fr.
Six mois . . . . . 18 »
Trois mois . . . . . 10 »

En vente à PARIS
A la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

# Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . . . 20 Pf.

RÉCLAMES
La ligne . . . . . 50 Pf.

*Les annonces sont reçues aux bureaux du journal*
14, rue des Clercs, à Metz
*et dans toutes les Agences à l'étranger.*

## Landtag d'Alsace-Lorraine

### SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 10 mars.

Suivant l'usage traditionnel, la troisième lecture du budget a été précédée d'une discussion générale dans laquelle il a été question de tout et très peu du budget. M. Hauss a ouvert le tournoi des orateurs par un discours substantiel, modéré et correct dans la forme, ferme dans le fond, sur les enseignements et les conséquences qui découlent du changement de gouvernement ainsi que de l'affaire de Saverne et sur la nécessité de protéger l'honneur des Alsaciens-Lorrains.

Avec sa grande expérience des affaires budgétaires, M Jung a critiqué à bon droit les extraordinaires dépassements de crédits et le peu d'attachement qu'ont pour le pays les fonctionnaires retraités qui vont en si grand nombre dépenser leurs pensions dans d'autres régions de l'empire.

M Peirotes, qui a commencé par annoncer que les socialistes ne voteraient pas le budget, refrain connu, a, au début, présenté quelques observations assez fondées sur la situation générale du pays. Mais il avait un compte à régler avec le Centre et alors son discours est devenu absolument fastidieux. On s'est demandé à la suite de quel accès de longanimité le Président a laissé le débat s'égarer à tel point. C'est du temps dépensé en pure perte.

Avec M. Wolf on est rentré dans la sphère des réalités politiques. Le groupe progressiste ne désire que la continuation de la politique de M. le comte de Wedel.

M. Zimmer a exposé d'une manière claire et concise l'attitude du Groupe lorrain vis-à-vis du gouvernement et ce qu'il attend de lui.

M. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat, répondant à ces différents orateurs, a fait une déclaration assez longue, courtoise et prévenante, sans cependant entrer dans les détails d'un programme. On a entendu avec satisfaction que le gouvernement est résolu à réfuter les fausse tés répandues dans certaine presse allemande sur le pays et les Alsaciens-Lorrains.

M. Didio, d'un esprit naturellement combatif et qui dispose d'un arsenal bien fourni, ne voulut pas laisser sans réponse les attaques oiseuses de M. Peirotes qui, naturellement, tenait à avoir le dernier mot.

A 7 heures on s'est séparé. On va expédier maintenant avec toute hâte — s'il plaît aux socios — les différents chapitres du budget.

### LA SÉANCE

est ouverte à 3 h. 20 sous la présidence de M. le Dr Ricklin ; secrétaires, MM. Wolfer et Immer.

Au banc du gouvernement MM. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat, Kœhler, baron de Stein, Dr Frenken, sous-secrétaires d'Etat.

On aborde la

### Troisième lecture du budget

**Le changement de gouvernement.**

A la discussion générale, *M. Hauss* prend d'abord la parole. Il rappelle d'abord le changement du gouvernement qui s'est opéré depuis le début. Tout le gouvernement, gardien de la Constitution du droit et de la loi, opposé à un autre pouvoir, a succombé et a fait place à d'autres hommes. Les faits qui ont abouti à cette crise n'étaient pas de nature à réjouir celui qui porte de l'intérêt au pays. Les hommes du pouvoir qui nous ont quittés, n'étaient pas selon le cœur des Alsaciens-Lorrains en raison de nombreuses mesures vexatoires. Cependant leur départ a produit une impression pénible, car dans les événements que l'on sait ils étaient du côté du peuple, ils furent à une heure grave les gardiens de la Constitution et de cela on leur saura gré.

La presse pangermaniste avait placé de grandes espérances dans le nouveau gouvernement. Elle paraît devenue nerveuse de ce que ses espoirs ne se réalisent pas assez vite. Nous croyons que la réputation qui a précédé les hommes nouveaux se confirmera, à savoir qu'ils sont de bons administrateurs. Le gouvernement a dû se rendre compte qu'on peut s'entendre avec la Chambre. Les premières déclarations du gouvernement me font bonne impression. De grandes tâches attendent le gouvernement.

**La délimitation des pouvoirs.**

Il faut tout d'abord que les pouvoirs des autorités civiles et des autorités militaires soient exactement délimités (Bravos) afin de prévenir de nouveaux conflits. Si la législation de l'Empire est impuissante il faudra procéder à cette délimitation à l'aide de la législation du pays, sans quoi des incidents pourront encore se produire et nous ne voulons pas voir qu'à nouveau M. de Jagow ou M. d'Oldenburg-Januschau se mêlent de nos affaires.

En Alsace-Lorraine ne doivent gouverner que les facteurs qui ont les pouvoirs constitutionnels.

**L'honneur du peuple alsacien-lorrain.**

Le gouvernement doit ensuite protéger l'honneur du peuple alsacien-lorrain. Il a été beaucoup péché de ce côté. Chaque jour nous voyons des écrivains qui s'en prennent à l'honneur des Alsaciens-Lorrains et portent un grave préjudice aux intérêts du pays.

Le gouvernement précédent ne s'en est pas soucié. Or il n'est pas admissible que le gouvernement se désintéresse de ces choses, à moins de vouloir fausser l'opinion publique en Allemagne ou bien de faire croire que nous sommes particulièrement difficiles à gouverner. Le gouvernement actuel tiendra à protéger le peuple, il a la « Correspondance officielle » à sa disposition et il n'a qu'à l'utiliser.

La représentation du peuple a pris l'initiative d'une Ligue de défense. C'était une initiative peu ordinaire, mais les circonstances extraordinaires la justifient. Le gouvernement, s'il n'est pas avec nous, sera-t-il au moins à nos côtés?

**Les sentiments des Alsaciens-Lorrains.**

On veut constater de bons sentiments allemands chez les Alsaciens-Lorrains. Des sentiments de ce genre ne peuvent pas s'imposer par la force. Le chancelier lui-même l'a reconnu en disant qu'on ne peut arriver à des résultats qu'avec un gouvernement juste et ferme voulant le bien du pays. Un gouvernement juste voudra aussi travailler au développement de la Constitution. En poursuivant ces tendances nous ne travaillons pas contre l'Empire, mais nous protestons contre le rôle de cendrillon. Nous voulons rester en contact avec l'Empire et nous développer sous son égide. Si nous avions eu une Constitution complète, les choses de Saverne n'auraient pas pris les proportions que l'on sait. Nous ne voulons pas être des citoyens inférieurs dans l'Empire.

Le Statthalter actuel a accordé son attention à la question de la Constitution. Nous espérons que le gouvernement actuel nous aidera à conquérir toute la Constitution. (Bravos.)

**Les dépassements des comptes.**

*M. Jung.* — Je vous conduirai dans un domaine moins élevé que le préopinant. Vendredi dernier on a pris une décision concernant le rapport de la commission des comptes. En raison du peu de temps on a renoncé à certaines observations que je voudrais présenter à présent.

L'an dernier la commission avait exprimé le désir que les crédits ne soient pas dépassés. Elle a renouvelé ce désir cette année et lui a donné la forme d'une résolution. Les dépassements de crédits ont été considérables ; ils ont monté à 2.568.000 M en 1912, somme qui n'a jamais été atteinte ; vis-à-vis de 1910 l'augmentation était de 1.215.000 M.

La plus forte part des dépassements concernait des dépenses obligatoires, ou bien étaient en proportion d'augmentations de recettes. Et M. Jung cite une série de ces dépassements qu'on aurait pu éviter. A la suite des modifications dont le budget a été l'objet, les dépassements ne sont plus admissibles. Jusqu'ici, avec les excédents de recettes, on pouvait couvrir les dépassements. Mais il n'y a plus d'excédents de recettes. Les différentes branches de l'administration doivent se maintenir dans les limites budgétaires et les dépassements de crédits doivent être motivés d'une manière spéciale et non plus avec des observations générales. L'administration des finances doit être rendue responsable. A bon entendeur, salut.

**Les fonctionnaires retraités vivent hors du pays.**

Depuis longtemps on se plaint que tant de fonctionnaires du pays, après avoir été mis à la retraite, tournent le dos à l'Alsace-Lorraine, et se font envoyer leurs pensions. Cet argent quitte le pays sans profit pour nous. En 1912, 6.520.000 M ont été payés pour les retraites, dont 1.240.000 M pour 628 pensionnaires et fonctionnaires en disponibilité qui demeurent au dehors, plus 420.000 M pour 670 survivants également établis au dehors. Il serait conforme au désir de l'assemblée que le gouvernement présentât un exposé détaillé.

Il est intéressant de noter les villes préférées par les fonctionnaires en retraite ; en première ligne vient la ville de Munich où, en 1912, l'Alsace-Lorraine a envoyé 247.000 M ; ce sont surtout les gros bonnets qui s'établissent à Munich. Est-ce la bonne bière qui les y attire?

Viennent ensuite Wiesbaden, Stuttgart, Potsdam, Trèves, Berlin, Cologne, Carlsruhe où se retirent les fonctionnaires retraités.

**Symptômes d'assimilation.**

Il est fort regrettable que tant d'anciens fonctionnaires émigrent. Mais ils ne se sentaient pas chez eux ici ; ils n'ont pu prendre racine ici ; ils continuaient à entretenir des relations avec leur pays. C'est un de ces nombreux symptômes d'une époque de transition. Il y a une légère amélioration, notamment chez les fonctionnaires moyens et subalternes, parmi lesquels il y a passablement d'indigènes ; les autres s'assimilent. Ce développement fera de nouveaux progrès parmi la jeune génération qui, abstraction faite d'un certain nombre de « Militäranwärter », se compose surtout d'éléments nés dans le pays qui voudront plus tard rester dans le pays. Il faut espérer que nos vieilles cités, où jadis se retiraient les fonctionnaires retraités, Strasbourg, Metz, Niederbronn, Ribeauvillé, retrouveront leur vogue.

Alors on n'entendra plus dire qu'il y a deux catégories d'éléments dans le pays, les fonctionnaires et le peuple. Il y a des indices qu'un rapprochement s'opère pour le plus grand profit de nos libertés de citoyens, de la conservation de nos mœurs, de nos usages, de notre particularisme qui nous caractérise dans l'empire comme Alsaciens-Lorrains. (Bravos.)

**Litanie et diatribe socialiste.**

*M. Peirotes.* — Le budget n'a pas été sensiblement amendé ; il ne répond pas aux intérêts de la population ouvrière. La réduction du fonds de disposition du Statthalter ne peut pas être considérée comme anticonstitutionnelle. Des abus ont été commis avec les fonds de secours. Le budget des cultes a été maintenu intégralement. Les socialistes ne peuvent donc accepter le budget, non par esprit de négation, mais parce que le budget ne répond pas aux intérêts des électeurs socialistes. Ensuite le groupe socialiste repoussera le budget parce qu'on ne sait pas qui est-ce qui gouverne en Alsace-Lorraine ; le pouvoir militaire exerce un gouvernement occulte ; le gouvernement proprement dit n'est que l'exécuteur de la camarilla militaire. Le précédent gouvernement a été sacrifié parce qu'il était du côté du peuple contre les militaires. La résolution adoptée par la Chambre et par laquelle celle-ci mettait sa confiance dans le Reichstag à la suite de l'affaire de Saverne ne s'est pas réalisée, grâce à la défection des partis bourgeois ; il s'est produit un revirement dans l'opinion publique à la suite de l'habile mise en scène dans le procès Reutter. Le nouveau gouvernement s'est drapé dans un silence diplomatique ; nous ne savons pas quel est son programme. On n'a consulté ni le peuple, ni la Chambre, pas même le Statthalter sur le choix des hommes nouveaux appelés à diriger les destinées de l'Alsace-Lorraine. On pourrait soulever la question de savoir qui donne les instructions aux plénipotentiaires du pays au Conseil fédéral. L'ancien cours doit être maintenu, a dit le Statthalter. Quel est ce cours? Il n'a jamais obliqué vers la gauche. (Les élections pour la Chambre!) Le gouvernement est resté neutre dans ces élections ; cela vous vexe que je le constate, dit l'orateur en s'adressant au Centre.

M. Peirotes cite la parole du commandant à Metz qui a traité les Lorrains de « Krethi » et « Plethi ». Si M. Wetterlé avait écrit ces mots contre les immigrés, il aurait été poursuivi. Le gouvernement devrait protéger les Alsaciens-Lorrains contre ces offenses et contre d'autres du même genre qui ont eu lieu à Illzach, Dieuze, Saint-Avold. La « Correspondance » devrait être employée pour réfuter les offenses.

On ne peut pas parler d'un nouveau cours quand une conférence française est interdite dans une ville et autorisée dans une autre, quand les anciennes pièces de M. Stoskopf doivent de nouveau passer par la censure.

De même que le gouvernement précédent, le gouvernement actuel ne confirmerait pas un maire socialiste et il aura l'approbation du Centre et des Lorrains.

Cet ancien cours ne peut donner satisfaction au peuple. Celui-ci remplit ses devoirs ; on ne peut lui demander des sentiments nationaux, ni des manifestations de patriotisme exubérant. Mais nous pouvons demander au gouvernement qu'il fasse tout ce qui est possible pour favoriser les intérêts du pays. A ce point de vue il est heureux que le plénipotentiaire au Conseil fédéral ait vigoureusement pris la défense de la canalisation de la Moselle. Nous devrions pouvoir profiter des excédents des recettes des chemins de fer. Il est nécessaire de développer notre réseau de voies ferrées. L'orateur réclame une enquête sur la situation de l'agriculture en Alsace-Lorraine. Le groupe socialiste coopérera de son mieux à la défense des finances. Il prie le gouvernement de s'occuper des sans-travail, de combattre la mortalité des nourrissons, de travailler à la solution de la question des logements, de se montrer plus libéral au sujet du droit électoral pour les élections municipales.

Ayant fini d'exposer ses vœux au gouvernement, M. Peirotes s'adresse ensuite au Centre contre lequel il polémise et pressure la statistique des élections pour le Landtag. L'orateur se perd dans des considérations philosophico-religieuses sans fin, parlant du programme du Centre, des théories socialistes, de Descartes, Kant, Spinoza, Gœthe, de Karl Marx, du matérialisme, d'une foule de choses enfin qui n'ont pas le moindre rapport avec le budget ou la politique. Des éclats de rire narquois partant parfois des bancs du Centre, accueillent certaines déclarations de M. Peirotes. Personne ne paraît prendre au sérieux ce déballage de science socialiste ; ce qu'il y a de plus clair, c'est que la Chambre perd un temps précieux.

A un moment donné, M. Delsor dit : Et c'est là la discussion du budget ! A quoi M. Peirotes réplique qu'il appartient au président d'apprécier si ces choses ont quelque chose de commun ou non avec le budget, toutes ces questions d'ailleurs ont été soulevées à la deuxième lecture.

— M. le Dr Ricklin prie l'orateur de continuer.

— Je constate, dit M. Peirotes, que le Président est plus juste que vous.

— M. le Dr Ricklin engage M. Peirotes à s'abstenir de ces sortes d'observations.

— Alors je retire ce que j'ai dit, ajoute M. Peirotes. (Hilarité.)

Et M. Peirotes repart de plus belle pour faire le procès du Centre, pour lui reprocher de ne pas respecter les préceptes du christianisme ; il cite des textes empruntés à des journaux, à des discours d'hommes du Centre, etc., etc.

Au bout de cinq quarts d'heure M. Peirotes arrive enfin à terminer son discours en déclarant encore une fois que son parti ne peut pas voter le budget.

**Le point de vue des progressistes.**

*M. Wolf.* — Au milieu de la discussion du budget nous avons eu un changement de gouvernement comme il ne s'en était pas produit encore dans notre petit pays. Nous avons été l'objet de nombreuses attaques d'adversaires à la suite des incidents de Saverne. Nous ne nous laisserons pas égarer par là dans notre attachement à notre pays. Tous les partis se sont rencontrés pour former une Ligue de défense. Dans cette lutte nous comptons sur le gouvernement afin de nous aider à protéger notre honneur.

A l'occasion de la troisième lecture du budget, nous devons exprimer ce que nous ressentons à la suite des derniers événements. La crise a porté l'inquiétude et le trouble dans le peuple. Les Chambres ont demandé des garanties contre le retour d'un empiètement des pouvoirs militaires sur le domaine des autorités civiles. Le précédent gouvernement ayant été abandonné par le chancelier, a donné sa démission parce qu'il estimait qu'il n'y avait pas de garanties suffisantes pour le maintien de la situation constitutionnelle. S'est-on représenté à Berlin l'effet que devait produire cette situation? Nous connaissons l'évolution qui s'est opérée dans l'opinion publique en Allemagne après qu'il n'a pas été interjeté appel du jugement de première instance dans le procès Reutter. Cette renonciation à un appel fut une des fautes les plus graves qui aient été commises dans cette affaire. Là où les militaires sont en jeu, le droit n'existe plus, tel est le sentiment du peuple. La confiance dans les pouvoirs publics a été ébranlée. Aussi longtemps que les questions de droits soulevées par l'affaire de Saverne ne seront pas réglées, l'autorité des pouvoirs publics ne sera pas rétablie. L'orateur remercie le parti progressiste du concours qu'il a donné aux Alsaciens-Lorrains. Mais il reste à délimiter les pouvoirs des autorités civiles et militaires. En Saxe, en Bavière, en Bade, les pouvoirs militaires ne peuvent intervenir que sur la réquisition des autorités civiles. Comment les choses doivent-elles être réglées dans notre pays où il y a des contingents de toutes les troupes? Que compte faire le gouvernement pour trouver une solution?

Nous demandons au gouvernement de nous communiquer un mémoire sur la situation de droit et nous avons présenté une résolution à ce sujet.

Le Statthalter avait annoncé des mesures de nature à calmer l'opinion publique à la suite des affaires de Saverne. Quelles sont ces mesures? Nous ne les voyons pas.

M. le comte de Wedel doit partir et le général de Deimling restera. La raison d'Etat n'y trouvera pas son compte. M. le comte de Wedel avait montré beaucoup d'intérêt pour la Constitution et nous regretterons son départ.

L'Alsace-Lorraine est sans secours constitutionnel. Nous ne pensions pas qu'un statthalter pût être sacrifié si facilement, que nous dépendons encore à tel point de Berlin, que nous sommes encore la chose de l'empire. Est-ce que l'institution du statthaltérat est encore nécessaire dans cette situation? Le fonds de représentation aurait dû être supprimé.

Depuis son existence le gouvernement a été accusé en Allemagne de ne pas avoir de programme uni et d'esprit de suite. Or, comment peut-il en être autrement avec le système actuel? L'organisation du ministère devrait être complètement réformée. Nous avons une double instance, le statthalter et le secrétaire d'Etat. Quand il y a des conflits, le pays et le peuple en subissent le préjudice. Nous ne voulons pas aggraver la tâche du gouvernement par ces observations. Le gouvernement doit travailler à une œuvre de réconciliation. On peut en conclure que la politique du comte de Wedel doit être continuée. Si le gouvernement veut travailler dans un esprit de conciliation et d'équité, nous le seconderons de notre mieux ; car nous voulons la tranquillité, la paix.

### DISCOURS DE M. ZIMMER,

*du Groupe lorrain.*

*M. Zimmer.* — Depuis la première lecture du budget un changement s'est opéré dans notre gouvernement. Des hommes nouveaux ont pris la place de ceux qui depuis une série d'années avaient, sinon dirigé, du moins exécuté la politique dans le Reichsland. Ce n'est un secret pour personne que le pays était très peu d'accord avec cette politique dictée par Berlin. Nous ne savons pas jusqu'ici si le nouveau Secrétaire d'Etat et ses collaborateurs continueront à suivre la même voie ou bien s'ils s'engageront dans de nouvelles. Un programme de gouvernement ne nous a pas été communiqué jusqu'ici et nous ne sommes pas encore en état de juger le gouvernement d'après ses actes.

La bonne volonté existe chez mon groupe de coopérer dans la mesure du possible avec le gouvernement pour le plus grand bien de notre pays, à l'assainissement des finances et à la solution de toutes les questions qui entrent en considération pour le bien-être de la population d'Alsace-Lorraine.

Toutefois le contentement général ne dépend pas seulement du développement économique et de la réalisation de revendications matérielles ; il est subordonné aussi à l'exécution de désirs légitimes dans le domaine de la politique générale. Et il s'agit tout d'abord ici du développement de notre Constitution dans un esprit de liberté, de la transformation de l'Alsace-Lorraine en un Etat confédéré ayant des droits égaux aux autres. Quoi qu'ait pu écrire dans les dernières années et en particulier dans les derniers mois certaine presse vieille-allemande sur l'Alsace-Lorraine et sa population, le fait n'en subsiste pas moins que la population aime l'ordre et la paix, qu'elle n'est aucunement animée d'un esprit séditieux, qu'en un mot elle constitue un peuple facile à gouverner dès qu'on tient suffisamment compte de son particularisme légitime, et c'est ce qui manquait malheureusement trop souvent par le passé.

M. Zimmer enregistre ensuite avec satisfaction la note qu'a publiée la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur la Ligue pour la défense de l'Alsace-Lorraine.

Les hommes nouveaux du gouvernement, depuis le peu de temps qu'ils sont dans le pays, auront pu acquérir la conviction qu'il ne sera pas trop difficile de s'entendre avec les Alsaciens-Lorrains et que le besoin de mesures d'exception particulières, soit dans le domaine du droit de réunion et d'association, soit dans celui de la presse, ne se fait nullement sentir. Quiconque connaît le caractère tenace de l'Alsacien et du Lorrain sait qu'avec des lois d'exception et des mesures dictatoriales on obtient tout juste le contraire de ce que l'on désire. Nous espérons en conséquence que le gouvernement, le cas échéant, se prononcera contre toute restriction des droits que nous possédons actuellement et qu'il interviendra, au contraire, en faveur d'une extension de nos libertés.

On ne comprendrait pas que mon groupe ne dise pas un mot aussi pour demander un enseignement plus rationnel de la langue française dans les écoles primaires de la partie bilingue. S'il est désirable que les enfants de la région de langue française possèdent la langue allemande, il faut cependant veiller aussi à ce qu'on leur conserve leur langue maternelle. Nous ne formulons pas ici une revendication politique, mais une réclamation justifiée par les conditions économiques de notre pays frontière. Cette question a été traitée déjà si souvent et si à fond dans cette enceinte, qu'il ne semble pas nécessaire de s'y arrêter aujourd'hui plus spécialement.

En outre nous voudrions adresser la prière au gouvernement de ne pas se montrer trop parcimonieux en ce qui touche les permissions de séjour à accorder aux étrangers. De nombreuses plaintes justifiées se sont élevées à ce sujet durant les dernières années et si l'on voulait se montrer un peu plus généreux sous ce rapport, on contribuerait certainement à apaiser les esprits. Le gouvernement a d'ailleurs suffisamment de moyens pour parer à des abus le cas échéant. Et ceci s'applique aussi aux permis de chasse à délivrer aux étrangers.

Pour en revenir aux déclarations faites par le gouvernement je puis constater que du côté de mon groupe nous avons surtout salué avec satisfaction celles qui concernaient la question scolaire et la canalisation de la Moselle. Ces deux déclarations sont conformes à notre programme et à nos aspirations.

Nous voulons espérer que, dans d'autres domaines aussi, le gouvernement viendra au-devant de nos vœux afin de faciliter autant qu'il le pourra un travail fructueux en commun, qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour arriver à nous doter d'une Constitution complète et, qu'en un mot il s'affirmera comme un gouvernement véritablement et foncièrement alsacien-lorrain. (Bravos).

### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

*M. le comte Rœdern*, secrétaire d'Etat. — Le désir du préopinant me demandant de développer un programme de gouvernement je ne puis y donner suite.

La méthode de travail du Parlement m'a imposé beaucoup de tâche. Les travaux au sein de la commission m'ont donné une idée de l'étendue de mon domaine ; mais je ne suis pas encore en mesure de développer un programme parce qu'il faut compléter mes connaissances sur le pays. Permettez-moi de revenir sur quelques déclarations faites aujourd'hui, je serai en état de répondre au moins à plusieurs vœux formulés ici.

M. Hauss a dit que la Constitution doit être intangible ; cela est parfaitement vrai. Les facteurs prévus dans la Constitution doivent seuls gouverner. Cela est très vrai aussi.

Mais tel n'est pas le cas au sujet de la déclaration concernant les affaires qui étaient réglées à notre arrivée. Nous n'avons pas lieu de revenir sur ce qui est passé et où nous n'avons pas eu l'occasion de nous faire une opinion.

M. Wolf a demandé ce que nous comptions faire au Conseil fédéral pour éviter le retour de faits du genre de ceux dont on a parlé.

Le chancelier a répondu à cette question. D'accord avec les législations des différents Etats, on examine les compétences des autorités militaires. Cet examen n'est pas encore terminé, je ne puis donc me prononcer.

M. Hauss a demandé que nous soyons les protecteurs de l'honneur du peuple alsacien-lorrain. M. Hauss a exprimé un léger blâme à ce sujet. Pourquoi, a-t-il demandé, le gouvernement ne participe-t-il pas à cette lutte? Vous ne pouvez pas nous demander que nous prenions part à la lutte des opinions. Mais M. Hauss sait-il que le gouvernement s'est tenu à l'écart?

Durant les huit dernières journées, nous avons eu l'occasion de nous mettre en rapport avec des instances compétentes au sujet d'attaques parues dans des journaux de l'Allemagne du Nord. Nous avons pu constater que ces attaques n'étaient pas fondées et nous avons rétabli les faits. (Bravos.)

Il s'agit des affirmations à propos de quatre ou cinq attaques contre des militaires qui se seraient produites l'avant-dernier dimanche. Nous aussi nous avons le plus grand intérêt à établir d'une façon absolument objective, sans animosité contre personne, ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ces informations. A cet effet nous sommes entré en relations avec les autorités militaires pour faire par une action en communs la lumière sur ces incidents.

Je peux dire que nous avons rencontré la plus grande prévenance auprès des autorités militaires intéressées. Dans cet ordre d'idées nous avons projeté et décidé de faire établir les faits, si faire se peut, immédiatement par la police et le cas échéant par les tribunaux et nous serions ainsi en mesure de rectifier sur-le-champ de fausses informations par un communiqué des faits.

Mais il me faut attirer votre attention sur le fait que ce n'est pas dans l'Allemagne du Nord que ces informations sont inventées, mais que dans ces derniers mois il a régné dans le pays certain besoin de sensations et que ces nouvelles sensationnelles ont été télégraphiées d'une manière trop légère à l'extérieur. Ici je ne peux que m'adresser à la presse honnête et exprimer le désir d'observer une certaine réserve pour ces sortes d'affaires qui ne sont pas confirmées.

D'un autre côté je prie chacun de vous, messieurs, de faire votre possible, chacun dans sa sphère, pour qu'il ne soit pas donné de prétexte à de pareilles informations et j'ai la ferme conviction que vos efforts, tout comme ceux du gouvernement tendront à développer une activité bienfaisante dans le pays et à collaborer avec nous pour qu'à l'avenir il ne soit plus donné prétexte à des plaintes.

M. Hauss a parlé du développement de la Constitution. Ce que j'ai dit de l'exposé d'un programme du gouvernement s'applique aussi au développement de la Constitution. Celle-ci est le couronnement de l'édifice. Elle ne peut être critiquée que sur la base d'une connaissance exacte du pays et de ses besoins.

Dans ce domaine de la Constitution on a parlé beaucoup en Alsace-Lorraine durant les dernières années et mainte tâche de l'administration a été ainsi reléguée à l'arrière-plan.

La deuxième lecture du budget a fait surgir de nombreux vœux dans toutes les sections de l'administration.

Après ce qui a été dit ici, je suis obligé d'admettre qu'un certain nombre de ces vœux sont justifiés et que durant les prochaines années nous aurons lieu de travailler d'une manière plus accélérée aux réformes.

La réforme des finances est urgente. Songez à ce qu'a dit M. Didio relativement à l'état des prisons. Ici il y a des tâches importantes à réaliser.

Ensuite le Code industriel doit être développé et le gouvernement considère que ce désir est justifié.

Dans le domaine des travaux publics nous sommes en retard ; la surveillance des constructions laisse à désirer. Le bon goût des siècles passés a disparu dans nos campagnes. On a bâti dans des styles déplorables. Il y a des lacunes sous ce rapport. Il faudra publier des règlements pour protéger des trésors du passé. Nous devons garder ce patrimoine. En même temps il faudra perfectionner la législation pour la protection des monuments. La question de la surveillance des logements est d'une solution très difficile. Cependant nous ne pouvons nous soustraire aux exigences qui se manifestent partout.

M. le comte Rœdern signale encore le développement des écoles de perfectionnement et la rectification des cadastres.

Répondant à M. Jung, le Secrétaire d'Etat assure que l'administration s'efforcera de travailler d'accord avec la Chambre.

M. Peirotes a commencé par déclarer que les socialistes repousseront le budget quoi que dise le gouvernement. Il a dit que la nomination des hommes actuels s'est faite en contradiction avec la Constitution et sans que le peuple ait été consulté. Le Statthalter a contresigné les nominations ; il n'est pas question du peuple dans la Constitution.

M. Peirotes a demandé si nous avions le sténogramme des paroles prononcées par le chancelier à la Chambre prussienne sur les instructions à donner aux plénipotentiaires du Conseil fédéral. Ce sténogramme confirme que les déclarations du chancelier sont d'accord avec la situation constitutionnelle. Dans les grandes questions il ne peut y avoir d'opposition entre les intérêts de l'Empire et ceux de l'Alsace-Lorraine. Dans des questions administratives et économiques les voix de l'Alsace-Lorraine sont indépendantes.

M. le Secrétaire d'Etat insiste sur l'importance de la réforme des finances. Les déclarations de MM. Zimmer, Wolf et Hauss au sujet d'une collaboration en commun sont accueillies avec satisfaction par le gouvernement et, au nom du gouvernement, dit M. le comte Rœdern, je puis donner l'assurance que nous travaillerons volontiers d'accord avec la Chambre.

**La riposte du Centre aux socialistes.**

*M. le Dr Didio.* — Les paroles de M. le comte Rœdern sur la Constitution nous ont donné la conviction que nous resterons encore longtemps dans une situation d'infériorité. Le dualisme entre la fonction du Statthalter et du Secrétaire d'Etat est évident.

S'adressant à M. Peirotes, M. Didio riposte successivement à ce que l'orateur a reproché au Centre.

Le Centre avec le Groupe lorrain constituent la majorité au Parlement. Si les questions religieuses sont soulevées à la Chambre, la faute en est aux socialistes. Mais on doit s'en tenir seulement aux questions religieuses qui ont une influence sur la vie publique et non sur la vie des individus. Nous ne répondrons pas ici aux insinuations élevées par M. Peirotes, ni aux déclarations scientifiques qu'il a faites. Aux autorités citées par M. Peirotes, M. Didio oppose l'autorité d'un Pasteur. On pourrait opérer avec une énorme quantité de citations. M. Didio lit un passage d'un discours prononcé en 1881 au Reichstag par M. Bebel qui a déclaré formellement que le socialisme dans le domaine religieux veut l'athéisme. Au Congrès socialiste en 1894 à Francfort-sur-le-Mein, M. de Vollmar a avoué qu'on ne peut pas continuer l'hypocrisie socialiste vis-à-vis du clergé et de la religion. Le catholicisme a derrière lui une histoire de 19 siècles et l'histoire du socialisme est encore fort jeune. En France la persécution religieuse n'a été possible qu'avec le concours des socialistes qui ont appuyé le général André. On a pu juger l'esprit dont s'inspirent les socialistes. Qu'on se rappelle les exploits de la Commune.

Les catholiques n'ont jamais défendu la persécution des huguenots ; mais où a-t-on vu que les socialistes aient blâmé la Commune? La religion catholique a traversé l'époque des Césars romains ; elle pourra aussi se maintenir malgré le socialisme.

M. Didio se défend ensuite contre les attaques que M. Peirotes a élevées contre lui au sujet de son attitude vis-à-vis du nationalisme lors des élections pour le Landtag en 1911. Dans les grandes questions de principe M. Didio a été d'accord avec M. Wetterlé.

**M. Peirotes récidive.**

*M. Peirotes* répond à M. Didio. Il s'efforce de montrer que le socialisme se place sur le terrain de la

science moderne. Si Bebel a parlé de l'athéisme, c'était pour sa personne, mais non pour le parti. M. de Vollmar a voulu préconiser le principe du programme socialiste. Les socialistes allemands ne peuvent pas être rendus responsables de ce que font les socialistes français; ils n'ont pas approuvé la persécution religieuse en France et ne sauraient être rendus responsables des méfaits de la Commune.

M. Peirotes s'occupe ensuite des déclarations de M. le Secrétaire d'Etat. Si le gouvernement rectifie des nouvelles fausses il devrait s'y prendre plus rapidement. L'appel que le Secrétaire d'Etat a adressé aux journalistes ne sera entendu que des journalistes honnêtes. L'affaire de Saverne n'est pas réglée pour le peuple. Il faut des garanties légales. Il est exact que les affaires économiques ont été négligées, mais parce que la Constitution n'était pas suffisamment développée.

M. Peirotes continue à parler au milieu de l'indifférence générale et à 7 heures enfin la discussion générale est close. Demain mercredi, à 10 heures, suite des débats.

# La Journée

On désigne comme étant sans aucun fondement les bruits sur un prochain **projet militaire en Allemagne.**

*

Le **Reichstag** a terminé hier la discussion du budget des affaires coloniales.

*

Le **prince et la princesse Henri de Prusse** sont arrivés hier à Hambourg, où ils vont s'embarquer pour leur voyage dans l'**Amérique du Sud.**

*

A l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, à la **Chambre française**, M. Doumergue, président du conseil, a fait hier une déclaration sur la politique du gouvernement.

*

M. Mairat, député, a posé une question au ministère de la guerre au sujet des **dépenses militaires** occasionnées par l'**occupation du Maroc.** Le ministre a répondu que ces dépenses ont exigé de 1907 à 1913 une somme de 507 millions.

*

M. Wallenberg, **ministre des affaires étrangères de Suède**, est arrivé hier soir à Paris. Son voyage n'a pas de caractère officiel.

*

**M. Giolitti** a annoncé hier à la séance de la **Chambre italienne** qu'en présence de la situation parlementaire le **cabinet** a donné sa **démission.** Les ministres restent en fonctions pour l'expédition des affaires courantes. La Chambre s'est ajournée à une date indéterminée.

*

Le **gouvernement portugais** a publié un décret portant abrogation des **tribunaux consulaires au Maroc.**

*

Les élections législatives en **Espagne** assurent la victoire aux conservateurs; la majorité libérale est renversée. Les républicains perdent du terrain à Madrid et à Barcelone.

*

Le gouvernement du **Monténégro** a fait des représentations à l'**Autriche** à propos de l'incident de Sirjokos.

*

Turkham Pacha, ex-ministre turc, ex-ambassadeur de Turquie en Russie, sera le **premier chef du cabinet** du nouvel **Etat albanais.**

*

**La Grèce** suspend l'évacuation de l'Albanie du Sud.

*

Les **élections bulgares**, dont on ne connait pas encore les résultats complets, donnent une majorité de 30 voix d'après les chiffres officiels, de 10 voix d'après l'opposition.

*

Le nouveau Parlement de la **Roumanie** a adopté le principe de la revision constitutionnelle. Le régime agraire sera modifié dans un sens favorable à la petite propriété, le système électoral sera réorganisé.

*

Au **Mexique**, le président Huerta ordonne une offensive générale contre les insurgés.

*

Comme conséquence au récent scandale naval, le **Parlement japonais** réduit le budget de la marine de 175 millions.

*

Les grands vassaux du feu roi Ménélik ensanglantent le **Tigré** de leurs querelles, sous le gouvernement inexpérimenté du jeune Lidz-Jéassou.

# Chronique Générale

## ALLEMAGNE

### La question des Jésuites.

UN INCIDENT ENTRE MINISTRE ET GOUVERNEUR

Un comité de catholiques de Paderborn (Westphalie) avait prié le R. P. Hemmes, de la Compagnie de Jésus, musicologue érudit et grand wagnerisant, de donner à Paderborn une conférence sur *Parsifal*. Le gouverneur de Minden intervint aussitôt pour défendre au P. Hemmes de parler publiquement à Paderborn. C'était vendredi. Le comité organisateur télégraphia alors au ministre des cultes de Prusse, M. von Trott pour lui exposer le cas; samedi, une lettre du ministre notifia que l'arrêté du gouverneur était illégal. Le gouverneur a été avisé et le P. Hemmes pourra donner sa conférence.

### La Ligue de la jeunesse allemande.

Le maréchal von der Goltz consacre à la Ligue de la jeunesse allemande, dont il est le fondateur, un intéressant article sur la façon d'aguerrir les jeunes gens. En voici un des principaux passages :

« Ce jeu de la guerre fait revivre à nos yeux les événements historiques, développe l'amour de la patrie et le sentiment national. Avec la jeunesse française, nous avons des raisons d'être sur nos gardes.

« L'Allemagne a besoin d'une race forte pouvant supporter les tempêtes qui s'élèveront infailliblement. Il dépendra peut-être de notre jeunesse que l'histoire de l'Allemagne enregistre notre essor après 1870 comme un épisode ou bien comme un événement qui a laissé des conséquences durables dans le développement de l'humanité entière. Aussi y a-t-il peut-être pas aujourd'hui de devoir national qui soit plus important que l'aguerrissement de la jeunesse. »

### Les effets du « Pardon général ».

Au Conseil provincial de la Hesse prussienne, un fonctionnaire, le baron von Heudell, a déclaré que dans le district de Cassel seul les contribuables ont déclaré, en janvier et février derniers, plus de cent millions de mark de fortune de plus que l'année précédente. Le district de Cassel ne comprend aucune ville importante en dehors du chef-lieu. Parmi les autres villes, Fulda et Marbourg sont, avec 12 à 15.000 habitants, les plus grandes communes.

On avait donc fraudé, les années précédentes, l'impôt sur le revenu de ce chiffre énorme.

## FRANCE

### Après le coup de la Rente.

De M. Louis Teste, dans le *Patriote* :

« Nous venons d'assister à un coup de Bourse d'un cynisme rare. Dans la liste des valeurs soumises à l'impôt sur le revenu, M. Caillaux, ministre des finances, ne fait pas figurer la Rente française. Aussitôt les journaux, la Chambre et le Sénat disent, comme tout le monde, que la Rente est exonérée de cet impôt. Sur cette croyance générale, la Rente monte de deux francs. Alors M. Caillaux déclare que la Rente sera imposée.

Qui a omis la Rente sur la liste des valeurs imposées? M. Caillaux. Qui a fait monter la Rente par cette omission? M. Caillaux. Qui est responsable de cette spéculation? M. Caillaux. Qui en a profité? Je ne sais. N'ayant point de preuve, je ne le fais pas.

La Chambre a été ahurie. Mais elle n'a pas renversé M. Caillaux. Elle n'est pas d'une moralité bien élevée, et combien parmi elle ont dû regretter de n'avoir pas joué à la hausse sur cette Rente, c'est-à-dire de n'avoir pas été prévenus par les bénéficiaires de M. Caillaux du coup de Bourse qui se préparait! Ils auraient plutôt renversé M. Caillaux pour cet oubli. La Chambre est à la veille des élections. Elle est inquiète de tout ce qui peut troubler « les mares stagnantes ». Elle ne pense qu'à se faire réélire.

D'autre part, le triumvirat Briand-Barthou-Millerand, qui avait paru prendre la direction de l'opposition aux élections, est aujourd'hui disloqué et chacun va de son côté, M. Briand se rabattant sur le Bloc, contre lequel ils sont moins unis que contre nous. Les républicains s'entendent tous mieux contre nous que contre qui ou quoi que ce soit. Auraient-ils donc peur de nous? Je n'ose le croire, car nous ne paraissons guère redoutables. Mais nous connaissons nos adversaires mieux qu'ils ne se connaissent, et ils nous connaissent mieux que nous ne nous connaissons.

On trouve scandaleux que la Chambre n'ait pas renversé M. Caillaux à la suite de cette cynique rafle de la rente, et l'on n'a pas tort. Je vais plus loin, et je trouve même scandaleux que M. Poincaré, dont il est le ministre, (car les ministres sont ministres du président de la République et non de la Chambre ou du Sénat, ou des deux ensemble), ne l'ait pas mis à la porte et n'en ait pas dit la raison au pays par dessus son ministère et le Parlement. M. Poincaré n'est pas un homme d'argent. Il a d'ailleurs dans son talent d'avocat trois cent mille francs de rente. Il rendrait ainsi un grand service à la moralité politique, et peut-être se ferait-il cette grande situation personnelle dans l'Etat, qu'il a semblé rêver pour y remettre ce qui n'y est plus et ce qui doit y être. S'il ne réussit pas, eh! bien, il reprendra sa serviette d'avocat, et il n'y perdra rien.

M. Caillaux n'est certes pas un homme inintelligent, mais il est l'impudence et l'orgueil mêmes, et il est un peu fol, beaucoup fol; la paralysie générale le guette. Mais il a donné l'impression qu'il était capable de tout, il est méprisé et honni, et c'est une grande force, parce qu'il peut tout faire, sans qu'on ne s'étonne de rien. »

### Le nouveau curé de Sainte-Clotilde à Paris

est un élève de Notre-Dame des Champs, Petit-Séminaire de Paris, M. l'abbé Verdrie, enfant de Paris et élève du Séminaire Saint-Sulpice. Prêtre distingué et de grand mérite, le nouveau curé de la Basilique prend la tête de la paroisse où il fut jadis vicaire.

### L'espionne de Cherbourg.

Le procureur de la République a eu une nouvelle conférence avec le préfet maritime en vue de rechercher les officiers mariniers et marins qui ont vécu dans l'intimité de l'espionne et de savoir si des documents ou livres de signaux n'ont pas disparu. Il est utile d'ajouter que l'espionne n'a été trouvée en possession d'aucun document.

La correspondance saisie va être examinée avec le plus grand soin. La découverte dans ses papiers de la photographie de Théodore Burgard, l'espion de Toul, établit avec certitude l'existence, en France, d'une bande organisée d'espions au service de l'état-major allemand.

Eva Hornetter a demandé l'autorisation d'écrire à sa sœur, qui habite Nancy et est mariée à un employé des chemins de fer de l'Est.

### « Pendules anticléricales. »

Le maire d'Etrepagny, chef-lieu du canton de l'Eure, est un gaillard dans le genre de M. Homais, et avec bien plus d'initiative. Il ne se contente pas de « combattre l'Infâme » par d'obscures proses dans les journaux de province, comme le célèbre anticlérical. Il offre une prime à tous ceux de ses administrés qui font acte public d'anticléricalisme en ne se mariant pas à l'église.

Cette prime consiste en une pendule. Ainsi le maire témoigne en même temps de sa haine contre l'obscurantisme et de son patriotisme local: grâce à lui, tout le monde connaîtra l'« Eure ». Il existe, commente à ce propos M. G. de Céli, d'amusants dessus de pendules philosophiques, datant du XVIII[e] siècle, et d'avant. L'un même, attribué à Houdon, porte sur une tablette de bronze les mots fameux de Voltaire: « Ecrasons l'infâme! » Mais la générosité du magistrat municipal ne dépasse pas, paraît-il, 9 fr. 95, coût de sa pendule-prime aux mariés civils. Le prix des consciences paraît peu élevé à Etrepagny.

## SUISSE

### La suppression des jeux.

Le Conseil fédéral a adopté, il y a quelques mois, un arrêté interprétant l'article de la Constitution qui interdit les maisons de jeux et prohibe notamment le fermage de la boule et des petits chevaux dans les casinos. Cet arrêté a été fort mal accueilli à Genève, où les jeux sont affermés; il est surtout critiqué par les partisans de la suppression complète des jeux. Ceux-ci ont constitué un comité qui a décidé de lancer une initiative populaire dont le texte est arrêté comme suit :

« Il est interdit d'ouvrir des maisons de jeux. Est considérée comme maison de jeux toute entreprise qui exploite des jeux de hasard. Les exploitations de jeux de hasard actuellement existantes devront être supprimées dans le délai de cinq ans après l'adoption de la présente disposition. »

## ANGLETERRE

### La Lettre pastorale du cardinal Bourne.

Dans une Lettre pastorale éloquente, S. E. le cardinal Bourne fait un pressant appel en faveur des missions étrangères, et donne à ce sujet des statistiques intéressantes. Ceux qui reçoivent l'enseignement de l'Eglise catholique sont au nombre d'environ 301.000.000; ceux qui rejettent l'autorité du Saint-Siège, tout en se réclamant du titre de chrétien, sont évalués à 320.000.000; d'autre part, le chiffre de ceux qui ne peuvent absolument pas être compris sous ce nom, même au sens le plus large, n'est pas inférieur à 1.042.000.000, c'est-à-dire aux deux tiers de la population du globe. Son Eminence fait ensuite l'éloge de l'œuvre de la Propagation de la Foi: « Trop peu souvent, dit-il, mes chers Fils en Jésus-Christ, nous faisons attention à des faits aussi notables; de sorte que l'œuvre des Missions, aussi essentielle à l'Eglise qu'elle l'a jamais été, ne trouve qu'une place infime dans nos prières et dans nos charités. C'est avec ces pensées présentes à l'esprit, mes révérends Pères et chers Fils en Jésus Christ, que je viens vous demander de vous intéresser d'une façon sérieuse et toute nouvelle à l'Œuvre bien connue de la Propagation de la Foi. »

## TURQUIE

### Les juifs de macédoine fuient la domination grecque.

Les négociants et petits marchands turcs israélites résidant dans les territoires annexés ont sollicité du gouvernement ottoman la franchise douanière pour les stocks ayant payé les droits en Macédoine afin de pouvoir s'établir en Turquie dans de bonnes conditions. Après examen de cette requête la Porte a donné un avis favorable. Un iradé impérial sanctionnera incessamment cette décision. On s'attend à ce qu'ensuite commence un important mouvement d'émigration.

On annonce d'autre part que le grand-rabbin de Salonique a obtenu d'une Compagnie de transport une réduction de 50 pour cent pour le passage de 140 familles israélites émigrant à Jaffa.

# ALSACE-LORRAINE

### Le procès des Pandours.

Saverne, 10 mars. — Le tribunal régional a renvoyé au 7 avril l'affaire des citoyens de Saverne qui ont intenté un procès en dommages-intérêts au fisc militaire pour avoir été enfermés dans la cave des Pandours. Environ 15 plaintes ont été déposées. On annonce que des pourparlers sont engagés en vue d'un règlement à l'amiable.

### Arrestation de M. Geissenberger, ancien maire de Schlestadt.

La *Strassburger Post* apprend qu'une arrestation sensationnelle vient d'être opérée à Francfort: M. le Dr Geissenberger, directeur du bureau social des usines chimiques de Griesheim-Elektron et administrateur de la Caisse de la Société de constructions ouvrières de l'usine, a été arrêté à la suite d'un mandat d'amener qui avait été lancé contre lui par le parquet de Francfort pour détournements. M. le Dr Geissenberger, ancien directeur du bureau de statistique de Strasbourg et ancien maire de Schlestadt, était très connu dans les milieux des artisans aux efforts desquels il avait témoigné un grand intérêt. M. Geissenberger aurait utilisé pour lui-même des capitaux dont il avait le dépôt et qui devaient servir à l'acquisition de terrains à bâtir. En outre il aurait commis des faux en écritures. Les détournements atteindraient 150.000 M.

**Calendrier.** — Aujourd'hui, mercredi 11 mars, soixante-dixième jour de l'année. — Lever du soleil: 6 h 25; coucher: 5 h. 57.

Lune: Pleine le 12 mars.

*Fête du jour.* — Sainte Sophrone.

*Ephémérides lorraines.* — 11 mars 1793. — Mort du général Périn des Almons, inspecteur général de l'artillerie, né à Metz en 1717.

*La température.* — La pression barométrique reste basse sur presque toute l'Europe; elle est inférieure à 750 mm. sur les pays du nord et l'Allemagne.

Les fortes pressions se tiennent dans les parages des Açores.

Le vent est fort du nord-ouest au pas de Calais, modéré sur la Manche et la Bretagne.

Des pluies sont tombées dans le nord et l'ouest de l'Europe.

La température s'est abaissée sur les régions du nord, elle a monté dans le centre et le sud. Hier matin, le thermomètre marquait: —18° au Spitzberg, —9° à Reijkiavik, +4° à Nantes, 5° au Havre, 6° à Paris, 8° à Clermont-Ferrand, 13° à Marseille, 17° à Alger. On notait 1° au Ventoux, 2° au puy de Dôme, —4° au pic du Midi.

Un temps frais, à éclaircies et à averses, est probable.

### BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISSENET, à Metz)

| | BAROMÈTRE A 0° | THERMOMÈTRE | VENT | TEMPS |
|---|---|---|---|---|
| 10 mars à 4 h. soir | 734.9 | +8.0 | N O | Couv. |
| 11 mars à 8 h. matin | 741.8 | +3.0 | O | Beau |

*Thermomètre.* — Maximum du 10: +8,0; Minimum aujourd'hui: +2.5

# CHRONIQUE MESSINE

### Nominations ecclésiastiques.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. Hartard, curé de Queuleu, a été nommé définiteur de l'archiprêtré de Sainte-Ségolène à Metz.

M. l'abbé Auguste Wauthier, desservant de Rurange, a été transféré à Cuvry.

M. l'abbé Fürtwengler, vicaire à Saint-Eucaire à Metz, a été nommé desservant de Bréhain.

### Le nouveau gouverneur de Metz.

S. Exc. le général de Winterfeld, le nouveau gouverneur de Metz, est arrivé en notre ville et a pris en mains la direction des affaires du gouvernement militaire.

### La subvention pour les écoles bilingues.

La *Strassburger Post* trouve mauvais que les instituteurs protestants de Metz et des environs n'aient pas été compris dans la répartition des subventions accordées aux maîtres des écoles où les deux langues sont enseignées. Elle demande si le but de la subvention est d'être une prime pour l'enseignement du français, puisque, dans la même commune, souvent dans le même bâtiment, un instituteur obtient et l'autre n'obtient pas cette subvention; d'après la *Post*, ces 200 M ne devraient être l'apanage que des instituteurs qui donnent l'enseignement dans la partie française de la Lorraine.

C'est un peu jouer sur les mots. Du moment que la *Post* admet que la subvention est accordée pour indemniser un effort plus considérable consistant non dans des heures supplémentaires mais dans les difficultés à vaincre auprès des enfants de langue française pour leur apprendre l'allemand, elle doit admettre que l'effort et le travail de l'instituteur du groupe mixte sont au moins égaux sinon plus importants que la peine de l'instituteur qui n'a qu'une catégorie d'élèves dans sa classe.

Or, les instituteurs protestants, n'ayant à instruire que des enfants de langue allemande, ne sont pas rangés dans le même groupe que leurs confrères catholiques. De là toute la différence de traitement, et de là, croyons-nous, une des principales raisons du retard mis à solder ce dû aux instituteurs messins.

La meilleure solution, pour mettre tout le monde d'accord, ne serait-elle pas que dans les écoles protestantes on donnât également aux élèves des leçons de français. Les enfants n'y perdraient rien et les maîtres auraient 200 M à y gagner. Ce sera le seul moyen recherché par la *Post* de mettre la justice et l'égalité partout.

### Noms français dans l'armée allemande.

Ces jours derniers à propos du duel qui eut lieu, près de Metz, entre les lieutenants Haage et de Lavalette Saint-Georges, ce nom français a frappé beaucoup de monde, tout comme on avait été surpris d'apprendre l'autre jour que le conseil de guerre de Strasbourg était présidé par le général de Pelet-Narbonne. Ces noms abondent dans l'annuaire de l'armée allemande.

Par curiosité, nous avons consulté les derniers bulletins où ont paru les changements survenus dans l'armée prussienne et nous y avons trouvé, à la date du 17 février, les noms suivants: des Coudres, colonel d'artillerie; marquis de Villers, lieutenant de uhlans; Buirel, lieutenant d'infanterie; von der Chevallerie, colonel inspecteur des forteresses; de Gulonneau, lieutenant de uhlans; Toussaint, commandant au 2e régiment de la garde impériale; Migeod, lieutenant au 141e d'infanterie; von Born-Fallois, lieutenant au 2e régiment de la garde impériale.

A Schlestadt, le bataillon de chasseurs à pied est commandé par un officier qui s'appelle Delorme de Saint-Ange. A Metz, le nom d'une famille militaire va rentrer avec l'épouse du nouveau commandant de place, de Chasle de Beaulieu. Un ministre de la guerre prussien s'appelait Bronsart.

Ce sont là les descendants de ceux qui quittèrent la France après la révocation de l'édit de Nantes ou qui se réfugièrent en Allemagne aux mauvais jours de la grande Révolution.

### Chambre de commerce de Metz.

*Extrait du procès-verbal de la séance plénière du 7 mars 1914* (suite).

La Société alsacienne des marchands de vins à Strasbourg a envoyé un exemplaire de la pétition adressée par les sociétés des marchands de vins de l'Allemagne du sud-ouest au Reichstag. Cette pétition proteste contre la proposition des gouvernements du grand-duché de Bade, de la Bavière, d'Alsace-Lorraine et du Wurtemberg tendant, par une modification de la loi du 8 juillet 1867 à rendre possible l'imposition de vins étrangers dédouanés et qui jusqu'à présent avaient été exempts de droits intérieurs.

Après avoir examiné les intérêts entrant en jeu dans cette question la Chambre a été d'avis qu'il importait de ne pas frapper les vins étrangers de nouvelles charges et cela non pas seulement dans l'intérêt des marchands de vins, mais encore des vignerons lorrains. En effet très souvent le produit indigène doit être coupé avec des vins étrangers avant de pouvoir être mis sur le marché.

M. le Président du département a proposé de prendre en considération la création d'un bureau de renseignements pour la protection industrielle et de le rattacher à la Fédération des bureaux allemands de consultations juridiques, dont le siège se trouve à Lubeck.

La Chambre estime que la pratique actuelle de la Chambre de fournir des renseignements sur les affaires les plus diverses, notamment celles intéressant les brevets d'invention, les marques de fabrique, etc., suffit pour le ressort de la Chambre, d'autant plus qu'on n'a pas encore formulé d'autres vœux à ce sujet.

Donnant suite à la demande qui lui en avait été faite par M. le président du département tendant à doubler la subvention de 200 M qu'elle avait déjà accordé pour la création d'une école de broderie, en particulier pour l'organisation de cours ambulants. Cette augmentation est accordée pour l'exercice de 1914 et celui de 1915.

M. Houpert a encore présenté un rapport sur sa participation à la commission du commerce de détail dont il est membre à la Diète du commerce allemand à Berlin le 3 mars 1914. Parmi les questions qui y furent discutées en détail, il convient de mentionner les suivantes: « Le préjudice causé au commerce par des personnes qui ne sont pas commerçantes » et « les ventes par liquidation ».

### Dans les postes.

Une partie du public semble encore ignorer que depuis le 1er janvier dernier le poids maximum des échantillons à envoyer par la poste a été porté à 500 grammes. Le nouveau tarif comporte 10 pfennigs jusqu'à 250 grammes et 20 pfennigs de 250 à 500 grammes. Les envois non affranchis ne sont pas expédiés. Sont compris comme échantillons et jouissent du tarif de faveur, les denrées en quantités minimes, les clefs, les fleurs fraîches, les tubes de sérum et objets de pathologie, à condition qu'ils soient empaquetés de telle sorte qu'ils ne puissent endommager les objets placés à côté d'eux, échantillons se rapportant à la botanique, à l'anatomie ou à la géologie, etc. Les envois ne doivent pas dépasser 30 centimètres de longueur, 20 centimètres de largeur et 10 centimètres de hauteur ou, s'ils sont envoyés sous forme de rouleau, ne pas dépasser 30 centimètres de longueur et 15 de diamètre.

### Les fêtes de Pâques à Paris.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est mettra en marche, comme les années précédentes, le 7 avril prochain, au départ de Pagny, un train spécial pour Paris à des prix très réduits et d'une validité de 10 jours, pour lequel les billets sont en vente au bureau de la Société d'initiative de Metz, place Empereur-Guillaume. Comme pour ce train le nombre des places est limité, il est à recommander de se faire réserver son billet à l'avance. Prix aller et retour 14 M 80.

### Eclipse totale de lune.

Nous aurons, jeudi matin, une éclipse de lune à peu près totale, que seul le Messin matinal pourra observer, car elle se produira de très bon matin pour atteindre son maximum à 5 h. 1/4, c'est-à-dire au moment où Morphée invite encore les mortels à goûter les douceurs du sommeil.

L'éclipse aura une durée de trois heures deux minutes. L'ombre de la Terre couvrira les 0,915e du diamètre lunaire; et il ne restera qu'un très mince croissant éclairé au sud-ouest. Cette éclipse lunaire est celle du 28 février 1894, qui nous revient après une absence de 6.535 jours, 8 heures 27 minutes.

Dans les observatoires, les puissants appareils visuels seront braqués à ce moment-là sur le disque lunaire, et messieurs les astronomes se préparent à enregistrer toutes les phases du phénomène céleste, dont ils recueilleront grand profit pour la science.

### Chez les déménageurs.

A la suite de la note publiée hier, des ouvriers camionneurs indigènes nous informent que point n'est besoin de syndicats ni surtout d'intermédiaires de Sarrebrück ou d'ailleurs pour faire aboutir leurs revendications. En effet, de leur propre chef, les patrons ont consenti à une augmentation de salaires, mais à la condition que leurs ouvriers traiteront directement avec eux. En effet, les agitateurs de Sarrebrück ignorent tout des conditions de travail à Metz; alors que, chez eux, par exemple, les camionneurs sont occupés à la semaine et même à la journée, ils sont ici, au service du patron aussi bien pendant les trois mois de morte-saison que pendant les journées de presse, situation qui, on le voit, n'a rien de commun avec celle des ouvriers d'ailleurs. Et puis, nous ajoutait-on, pourquoi payer des arrérages de cotisation pour un syndicat dont ils n'ont jamais entendu parler? Les 2 M 60 qu'on *promet* par jour aux ouvriers en cas de grève n'égaleront jamais, même de loin, la moyenne du salaire que touchent ces ouvriers qui, jusqu'ici, ont vécu dans la meilleure entente avec leurs patrons.

### Les socialistes sont mécontents.

A la suite d'une note parue dans la *Strassburger Post* concernant les élections municipales à Metz, la *Freie Presse*, organe socialiste de Strasbourg, écrit :

Il est renversant le sans-gêne avec lequel on expose comment le gouvernement doit être attelé au char des partis bourgeois. Il est renversant également le sans-gêne avec lequel on parle d'une entente en vue de répartir les sièges à l'exclusion du plus fort parti à Metz, la social-démocratie. Bon! nos compagnons rappelleront déjà à ces messieurs qu'ils sont encore de ce monde et qu'aux élections ils ont encore à dire un petit mot.

La *Freie Presse* a grand tort de confondre élection municipale avec élection pour le Reichstag. On peut se tromper de ça quand on a l'habitude d'en prendre plein la bouche.

### La semaine rouge.

Annuellement les socialistes organisent ce qu'ils appellent une semaine rouge, c'est-à-dire sept jours de propagande acharnée en faveur de la presse socialiste. Or la *Freie Presse*, le seul organe socialiste qui entre en ligne de compte pour les socialistes allemands de Metz, houspille sérieusement les compagnons messins qui n'ont pas l'air de se faire des cheveux gris pour la semaine rouge. Ceux qui ordinairement sont au premier rang se sont éclipsés, le reste ne songe même pas à gagner un seul abonné à la *Freie Presse*.

Les « socialistes » messins sont des sages.

### Cambrioleurs incendiaires.

Des voleurs continuent à cambrioler les mansardes en ville et à enlever les bijoux et argent des bonnes. A l'Hôtel des arts et métiers, où, par deux fois, un vol par effraction a été commis, le voleur est revenu avant-hier; furieux de n'avoir rien pu découvrir, l'individu mit le feu au lit de la servante. Heureusement on aperçut à temps ce commencement d'incendie.

# Chronique des Tribunaux

## COUR D'ASSISES.

*Audience du 10 mars.*

Depuis quelques années déjà, il ne se passe plus de session d'assises, sans qu'on ne relève, portée au rôle, une affaire au moins ayant eu le village d'Algrange pour théâtre: tel est encore le cas aujourd'hui.

Deux jeunes gens de cette localité prennent place sur le banc des accusés. L'un, Otton Hussong, mineur de profession, né le 17 mars 1892 à Kirkel-lès-Hombourg dans le Palatinat, est inculpé d'avoir frappé un certain Ulmerich, apprenti boucher, de telle sorte que les blessures ont entraîné la mort; l'autre, Pierre Egner, charretier, né le 17 février 1895 à Algrange, a dû prendre part à la rixe qui a entraîné la mort d'Ulmerich.

Disons de suite que le principal accusé, Hussong, fait des aveux sincères, ce qui facilite beaucoup la tâche de la Cour.

Voici dans quelles circonstances s'est accompli le crime: Le Jour des morts, 2 novembre 1913, Hussong et Egner avaient passé une bonne partie de l'après-midi et de la soirée dans plusieurs auberges d'Algrange. A la sortie d'un de ces débits, Egner poussa — avec ou sans attention — l'apprenti boucher Ulmerich, qui se trouvait sur son passage. Il s'entendit, de ce fait, traiter de « Hanswurst ». Mécontent de cette épithète peu flatteuse, il leva le bras comme pour frapper Ulmerich. Sur l'intervention immédiate de l'aubergiste, qui voulait éviter des raisons dans son local, on n'en vint cependant pas aux mains et les querelleurs sortirent dans la rue. Egner s'empara au préalable d'une bouteille d'eau de seltz et entraîna à sa suite son ami Hussong, lequel se munit de deux verres à bière.

Dans la rue, Egner entendit Ulmerich prononcer son nom; de suite il alla sur lui et lui demanda raison. Mal lui en prit, il reçut aussitôt une gifle en pleine figure. Furieux, il sortit la bouteille de sa poche et voulut en frapper son adversaire; mais celui-ci gagna le large au plus vite. L'accusé se mit à sa poursuite; heureusement il ne put le rejoindre et il dut abandonner la course.

Par contre Hussong gagna du terrain; il rejoignit Ulmerich et lui porta de toutes ses forces, dans le dos, un coup de poignard, qui entraîna la mort en peu d'instants. Il rentra ensuite à l'auberge et lava tranquillement son arme meurtrière.

Les jurés le reconnaissent coupable et lui accordent en même temps le bénéfice des circonstances atténuantes; en ce qui concerne Egner, ils rendent un verdict négatif.

En conséquence, la cour condamne Hussong à deux ans de prison, tout en lui tenant compte de quatre mois de détention préventive; elle acquitte le second accusé.

Kufeke est un aliment p. malades, adultes et enfants fortifiant, digestible et léger.